

A man is shown in profile, sitting at a kitchen table. He is holding a small, white, circular fan to his face, suggesting he is trying to cool himself. The room is dimly lit, with light coming through horizontal window blinds, creating a striped pattern of light and shadow. In the background, a kitchen sink with a faucet and a wooden cabinet are visible. The overall atmosphere is one of discomfort due to heat.

CHAUD DEDANS!

L'URGENCE D'ADAPTER LES **LOGEMENTS**
BOUILLOIRES AUX CANICULES


FONDATION
POUR LE **LOGEMENT**

D'après les météorologues, l'accumulation de chaleur en cours dans l'océan Atlantique indique que l'été 2025 pourrait être le plus chaud jamais enregistré en Europe.¹ Dans une France à + 4°C, des températures supérieures à 40°C pourraient se produire tous les ans, et des records de chaleur pourraient atteindre localement jusqu'à 50°C. Depuis trois ans maintenant, la Fondation pour le Logement des Défavorisés alerte sur le phénomène des logements bouilloires et de la précarité énergétique d'été, une urgence autant sanitaire que sociale et écologique².

Jusqu'à récemment, la notion de précarité énergétique était uniquement associée à l'hiver : souffrir du froid ou se ruiner pour se chauffer, par manque de ressources ou parce qu'on habite dans une passoire thermique. Les risques liés au fait de vivre dans un logement trop chaud l'été demeuraient un angle mort pour les pouvoirs publics et les professionnels du bâtiment. L'enjeu de la chaleur dans le logement était uniquement abordé à travers la notion de « confort d'été », un terme qui tend à minimiser la gravité du sujet : des logements qui deviennent inhabitables plusieurs semaines dans l'année, des températures qui dépassent largement les seuils de l'OMS, avec des risques majeurs pour la santé de celles et ceux qui les occupent. D'après Santé Publique France, la chaleur a ainsi causé une surmortalité de 3 700 personnes en 2024, année au cours de laquelle 42 % des Français ont déclaré avoir souffert de la chaleur dans leur logement selon le baromètre du Médiateur de l'énergie.

Depuis la parution de notre première étude, la Fondation pour le Logement des Défavorisés salue un début de prise de conscience de la précarité énergétique d'été par les pouvoirs publics. Cependant, parce qu'il est urgent d'aller au-delà de la prise de conscience en se donnant les moyens de rénover les millions de logements bouilloires en France, la Fondation pour le Logement a travaillé avec des parlementaires de tous bords une proposition de loi pour en finir avec les logements bouilloires.

1. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE D'ÉTÉ S'AGGRAVE

- Chaque année, le Médiateur National de l'Énergie sonde les Français sur la question : « Avez-vous souffert de la chaleur dans votre logement pendant au moins 24 heures cette année ? ». En 2024, 42 % des foyers ont déclaré avoir souffert de la chaleur dans leur logement. Cette année encore, l'indicateur révèle des inégalités face à la précarité énergétique d'été : si la moyenne nationale se situe à 42 %, elle monte à 48 % chez les 18 – 24 ans ainsi que pour les habitants d'appartements.

La réponse à cette question varie très fortement en fonction de la météo d'une année sur l'autre. Ainsi en 2022, année où l'été a été particulièrement chaud, 59 % des Français déclaraient avoir souffert de la chaleur dans leur logement, et 55 % en 2023.

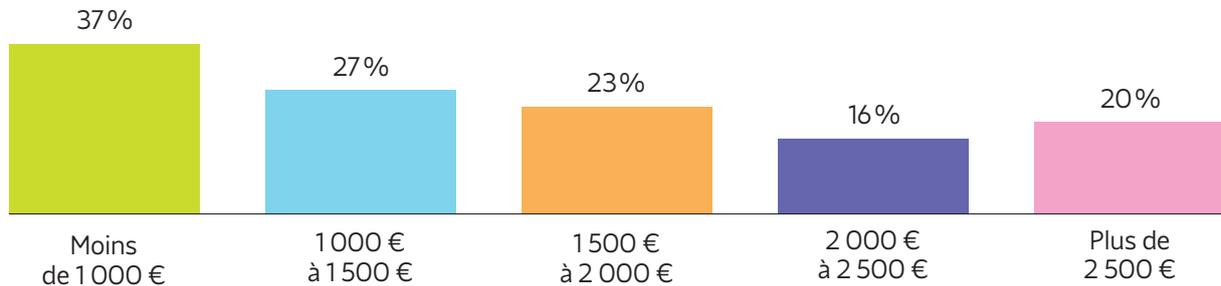
- L'année dernière, un rapport de l'Ademe a objectivé les inégalités liées au fait de souffrir de la chaleur dans son logement. Ainsi, 37 % des ménages modestes déclarent souffrir de la chaleur dans leur logement (moins de 1 000 euros de revenus nets par UC), contre 20 % chez les plus aisés.³
- La précarité énergétique d'été creuse d'autres

¹ <https://www.tameteo.com/actualites/actualite/l-accumulation-de-chaleur-dans-l-atlantique-pourrait-provoquer-en-2025-l-ete-le-plus-chaud-jamais-enregistre-en-europe-canicule-france-vague-de-chaleur.html>

² Fondation pour le Logement des Défavorisés, « Précarité énergétique d'été : une nouvelle forme de mal-logement », 2023. Fondation pour le Logement des Défavorisés, « Logements-bouilloires : l'État reste de glace », 2024.

³ ADEME, Baromètre Sobriétés et Modes de vie 2024.

Part des Français déclarant souffrir de la chaleur dans leur logement selon le revenu net par unité de consommation (Ademe 2024)



clivages sociaux et géographiques. Ainsi, les locataires sont plus à risque de souffrir de la chaleur dans leur logement que les propriétaires, tout comme les habitants d'appartement par rapport à ceux de maison, les plus jeunes, les étudiants et les personnes âgées. En zone urbaine, les habitants sont plus susceptibles de vivre dans un logement bouilliroire qu'en zone rurale ; de même pour les habitants des quartiers populaires, plus à risque de vivre dans un logement bouilliroire à cause de la moindre qualité

du parc de logements et des caractéristiques de l'environnement urbain (forte minéralisation, absence d'espaces verts, etc). D'autre part, tous les habitants de logements exposés aux fortes chaleurs n'ont pas les mêmes capacités à l'adapter pour y vivre sans danger, en installant des protections solaires efficaces, en faisant circuler l'air (ce qui dépend de la taille du logement), en installant un système de climatisation performant, etc.

VAHAGN, 28 ANS, ÉTUDIANT, LOCATAIRE D'UN APPARTEMENT SOUS LES TOITS À PARIS

« Je suis étudiant en école de cinéma et en recherche d'emploi. J'habite dans mon appartement dans le 19^{ème} arrondissement de Paris depuis bientôt 4 ans. L'appartement est sous les toits, c'est une véritable passoire thermique l'hiver, et bouilliroire l'été. Ça m'a déjà fait songer au déménagement car ça peut être très difficile à vivre au quotidien, d'autant plus avec les canicules ces dernières années...

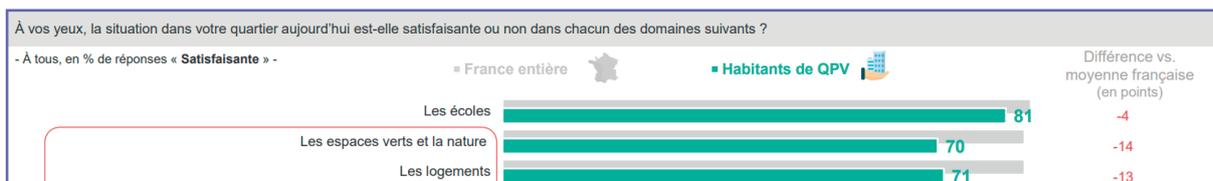
J'ai parfois l'impression d'être dans un four, de me liquéfier et de fonctionner au ralenti pour produire le moins de chaleur possible par moi-

même. Le pire, ce sont les nuits étant donné que j'ai une mezzanine qui me colle au plafond et l'air y est encore plus chaud. Quand il fait vraiment trop chaud, je descends dormir sur le canapé ; et l'été dernier j'avais carrément déserté la mezzanine, descendu le matelas et aménagé un coin dodo à même le sol. Donc je dors en bas avec les fenêtres ouvertes, et ça passe... J'ai la chance d'avoir deux fenêtres me permettant de faire courant d'air. On m'avait offert un ventilateur avec petit diffuseur d'eau, ça aidait un peu. »

Les habitants des quartiers populaires sont plus touchés par l'excès de chaleur dans leur logement. De manière générale, ils sont moins satisfaits que le reste des Français de l'état de

leur logement, des espaces verts et de la nature dans leur quartier, facteurs qui influencent la température ressentie dans le logement.

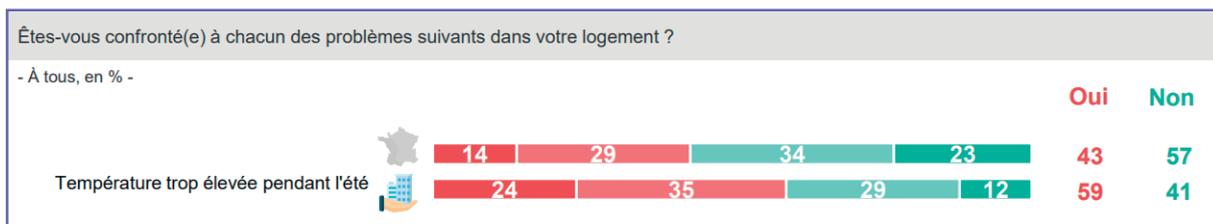
Taux de satisfaction dans le quartier dans les domaines suivants, en QPV ou en France entière
Les Français dans leur quartier, Harris Interactive & ANRU, 2024



Par ailleurs, ils indiquent explicitement souffrir davantage de la chaleur dans leur logement : ils sont

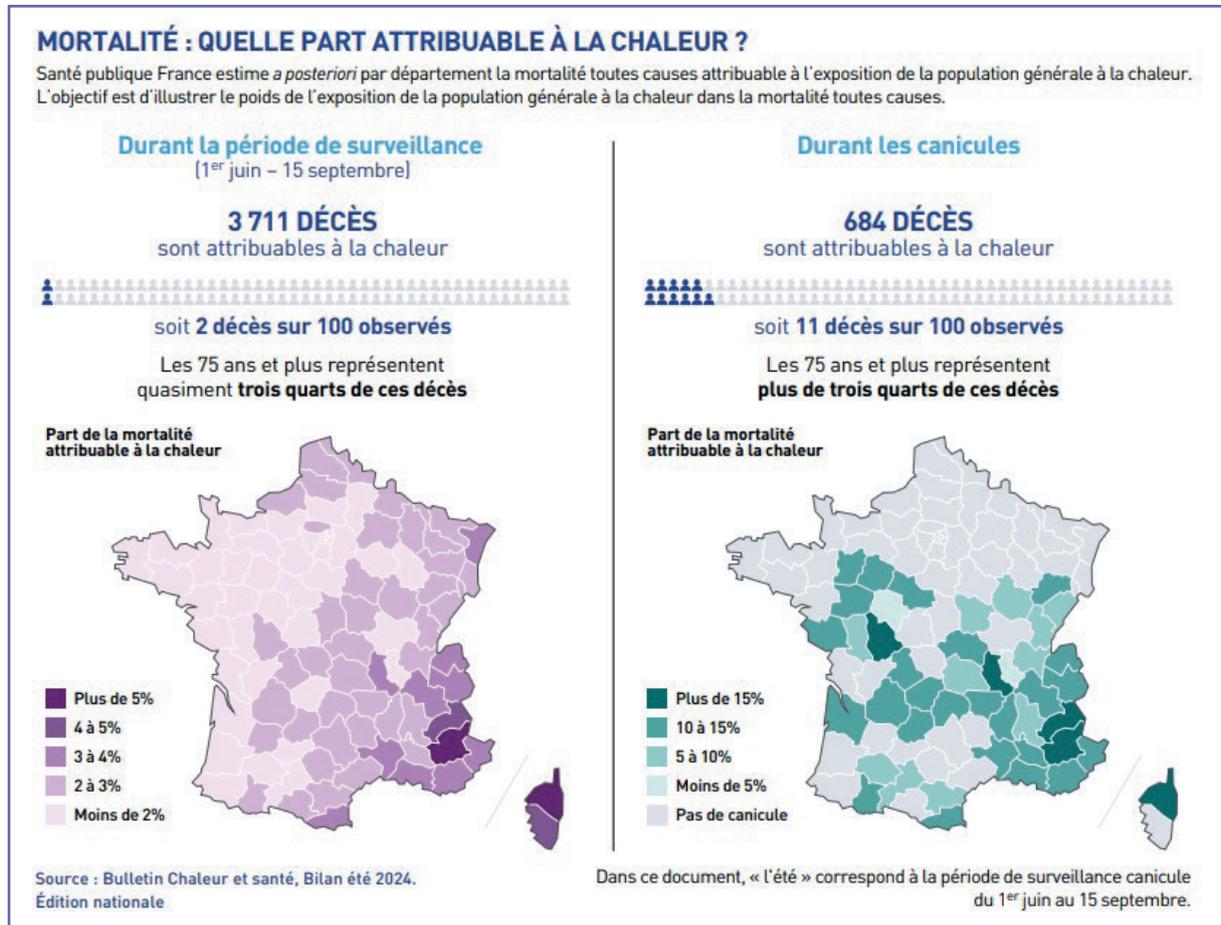
59 % parmi les habitants des QPV, contre 43 % à l'échelle nationale.

Les Français dans leur quartier, Harris Interactive & ANRU, 2024



En 2024, 3 700 personnes sont mortes des conséquences de la chaleur en France (Santé Publique France). 17 000 recours aux soins d'urgence ont été enregistrés pour des motifs liés à

la chaleur (hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies), en particulier pendant les canicules.

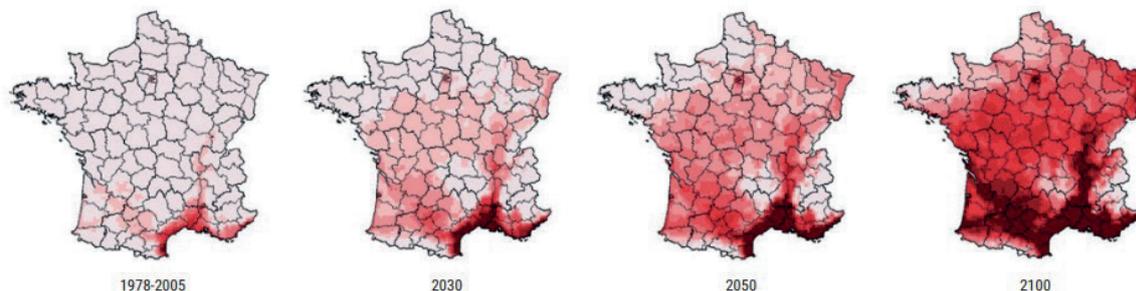


Entre 2017 et 2024, 34 000 personnes sont décédées en France des conséquences de la chaleur, dont 7 000 en 2022 et 5 000 en 2023 d'après Santé Publique France. Le nombre de décès liés à la chaleur d'une année sur l'autre reflète les variations d'intensité des vagues de chaleur observées.

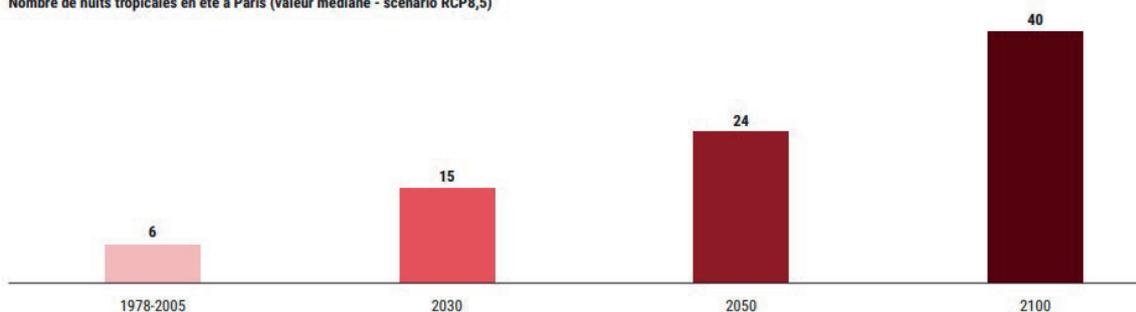
L'été 2025 s'annonçant particulièrement chaud, le pire est à redouter. Et ce n'est que le début, le nombre de nuits tropicales étant appelé à exploser au cours du siècle, sur tout le territoire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NUITS TROPICALES EN FRANCE ET À PARIS AU COURS DU XXI^E SIÈCLE

Évolution du nombre de nuits tropicales en été en France métropolitaine (valeur médiane - scénario RCP8,5)



Nombre de nuits tropicales en été à Paris (valeur médiane - scénario RCP8,5)



Source : Météo France (DRIAS 2020)

apur

« Lorsqu'il est exposé à la chaleur, le corps humain active des mécanismes de thermo-régulation qui lui permettent de compenser l'augmentation de la température. Quand ces mécanismes sont débordés, des pathologies liées à l'exposition à la chaleur se manifestent : insolation, crampes, déshydratation, coup de chaleur, voire décès. »

[Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

MADAME N., LOCATAIRE À PARIS AVEC SA FILLE, ACCOMPAGNÉE PAR L'ESPACE SOLIDARITÉ HABITAT

Madame N. vit au 7^e étage, sous les toits, dans un studio de 22 m² avec sa fille de 10 ans. Outre la procédure d'expulsion pour laquelle elle est suivie, l'accompagnement a permis d'identifier que son appartement est très mal isolé. Elle se plaint d'avoir très chaud l'été et très froid l'hiver. Elle ne parvient pas à aérer, l'air est dur à respirer. Un architecte a effectué une visite et a confirmé la très mauvaise isolation du logement. La salle d'eau ne dispose d'aucune ventilation.



2. AU-DELÀ DES BONNES INTENTIONS, OÙ SONT LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Suite à la publication de la première étude de la Fondation sur la précarité énergétique d'été en 2023⁴, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), gestionnaire des aides publiques à la rénovation thermique, a intégré la possibilité pour les propriétaires de se voir financer l'installation d'un brasseur d'air ou de protections solaires dans le cadre d'une rénovation globale. En 2024, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) rattaché à l'Ademe a lancé un groupe de travail « Excès de chaleur » qui a sollicité un rapport explorant différentes pistes de définition

de la précarité énergétique intégrant cette « nouvelle » donnée chaleur, pour définir le problème et mieux y répondre⁵. Enfin, le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) gouvernemental publiée en mars 2025 aborde la question de l'adaptation des logements aux fortes chaleurs et la protection des personnes vulnérables, mais sans portée réglementaire.

⁴ <https://www.fondationpourlelogement.fr/sites/default/files/2023-06/Brochure-Precarite-energetique-ete.pdf>

⁵ [ONPE - Précarité énergétique et excès de chaleur](#)

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE D'ÉTÉ ET LOGEMENTS BOUILLOIRES DANS LE PNACC 3

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) contient les mesures gouvernementales pour adapter la France à la trajectoire de réchauffement de référence à + 4°C d'ici 2100, le scénario tendanciel du GIEC.

En ce qui concerne les logements bouilloires et la précarité énergétique d'été, le PNACC rappelle les mesures existantes : l'indicateur de confort d'été dans le DPE, celui du confort hygrothermique^(a) dans le DPE en Guadeloupe et la possibilité depuis 2024 d'inclure certains gestes d'habitabilité d'été dans MaPrimeRénov' rénovation globale.

Les nouvelles mesures annoncées sont :

- **Améliorer la connaissance de l'habitabilité d'été des logements** : étude en cours pour renforcer l'indicateur de confort d'été du DPE et l'intégrer dans le DPE en outre-mer. Pour l'instant, le gouvernement prévoit de maintenir cette note uniquement à titre indicatif, mais à terme il pourra « être étudié d'adapter l'audit et ses recommandations de travaux en l'y intégrant ».
- **Étudier d'autres méthodes favorables au confort d'été** (végétalisation, revêtements clairs etc).
- **Faire en sorte que l'ensemble des rénovations d'ampleur financées par l'Anah en 2030 prennent en compte l'habitabilité d'été** du logement. Nous en sommes encore loin, puisqu'en 2024, sur 90 000 rénovations d'ampleur financées par l'Anah, seules quelques dizaines ont intégré un geste de confort d'été.
- **D'ici 2028-2030, intégrer le confort d'été** dans la définition d'une rénovation performante. Les parlementaires devançant le gouvernement avec la proposition de loi visant à « clarifier les obligations de rénovation »^(b) adoptée en avril au Sénat qui modifie la définition d'une rénovation globale ainsi que la liste des postes à étudier afin de prendre en compte les enjeux de surchauffe des logements.
- **Étude en cours** sur l'efficacité de la RE2020 pour les logements neufs. 2 millions d'euros sont prévus si une révision est nécessaire.
- **Lancement d'un appel à projet CEE** orienté vers « les solutions innovantes de rafraîchissement des bâtiments ».
- **Étudier la possibilité en 2025-2026 d'intégrer des monogestes de confort d'été tels que les brasseurs d'air et les protections solaires dans MaPrimeRénov' simples gestes.**
- **Conditionner le financement** de la rénovation du parc social à l'intégration de gestes de confort d'été, mais uniquement dans les Outre-mers.
- **Intégrer le « confort d'été » dans la formation des professionnels.**
- **En matière de règles architecturales** (et pour répondre à l'enjeu des blocages des projets par les Architectes des Bâtiments de France (ABF)), intégrer dans le futur guide interministériel sur la réhabilitation énergétique du bâti patrimonial des recommandations pour concilier protections solaires et qualité architecturale.
- **Favoriser l'embarcation de travaux de confort d'été en copropriété** lors des ravalements de façades, des rénovations de toitures, des changements de menuiseries etc via un guide et un groupe de travail. Ces occasions pourraient en effet être propices à l'installation de protections solaires sur l'immeuble. Les plans pluriannuels de travaux (PPT) des copropriétés pourraient aussi intégrer le confort d'été.
- **Développer les réseaux de froid urbains** (solution la plus écologique) dans des zones stratégiques : quartiers populaires, hôpitaux, zones soumises aux effets d'îlots de chaleur urbains, etc.



- Développer la filière française de climatiseurs.
- **Végétaliser** : adapter les espaces urbains artificialisés *via* des solutions fondées sur la nature, pour améliorer leur capacité de rafraîchissement. Objectif de 1 000 ha renaturés par an *via* le Fonds Vert.
- Donner des moyens d'ingénierie aux collectivités pour cartographier les îlots de chaleur urbain et apporter des solutions (*via* le Fonds Vert).
- Protéger les populations précaires et vulnérables aux fortes chaleurs, en rénovant les centres d'hébergement et les accueils de jour, mais à enveloppe constante...

De manière générale, même si le PNACC pose de bonnes intentions, il est regrettable que la plupart des mesures soient des annonces d'études d'efficacité ou de faisabilité, alors que des solutions ont déjà fait leurs preuves. Par ailleurs, pas ou peu de moyens financiers sont adossés à ces intentions. Or, comment passer de 40 rénovations globales incluant le confort d'été en 2024 à l'ensemble d'entre elles en 2030 (environ 200 000), sans hausse de budget ? De la même manière, beaucoup de mesures dépendent du Fonds Verts, sans qu'il soit prévu d'en augmenter le financement, alors même qu'il est déjà sous-doté.

^(a) Le confort hygrothermique prend en compte la température et l'humidité.

^(b) Clarifier les obligations de <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp124-328.html> énergétique des logements - Sénat

3. INTÉGRER LA PROTECTION FACE À LA CHALEUR DANS TOUTES LES AIDES À LA RÉNOVATION

La problématique des logements bouillires apporte un nouvel argument pour défendre les rénovations énergétiques globales, solution soutenue par la Fondation depuis de nombreuses années. En effet, traiter l'ensemble de l'enveloppe d'un bâtiment (isolation, ventilation, menuiseries etc) est la manière la plus efficace de limiter l'entrée du froid et de la chaleur dans le logement.

Mais pas dans n'importe quelles conditions. Aujourd'hui, les acteurs de la filière alertent sur le risque de « mal-adaptation » des rénovations globales qui, en l'absence de prise en compte de l'habitabilité d'été, peuvent aggraver l'excès de chaleur dans les logements. Cela peut être dû à l'absence d'installation de protections solaires ou au choix d'isolants (minéraux ou synthétiques) ayant une faible inertie et un mauvais déphasage. Le type d'isolation (par l'intérieur ou l'extérieur) a aussi une incidence sur le confort d'été, l'isolation par l'extérieur étant à privilégier. Ainsi, une rénovation globale peut faire sortir un logement du statut de passoire, voire atteindre un DPE A ou B, tout en restant ou en devenant invivable l'été.

« Dans notre échantillon, les types de logements qui sont généralement qualifiés de « passoires thermiques » avec la note de F ou G, font aussi partie des logements les plus confortables en été et inversement. »

Agence Parisienne d'Urbanisme (APUR)⁶

« L'urgence c'est avant tout de mettre fin à la mal-adaptation. On voit encore aujourd'hui des projets de rénovation globale très ambitieux, pour lesquels les professionnels ont "oublié" d'installer des protections solaires. »

Entretien - Collectif Nos villes à 50°C

RÉHABILITATION LOURDE POUR FAIRE DE L'HABITAT TRÈS SOCIAL

AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PRÊTÉE AU CONFORT D'ÉTÉ – SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT (SNL)

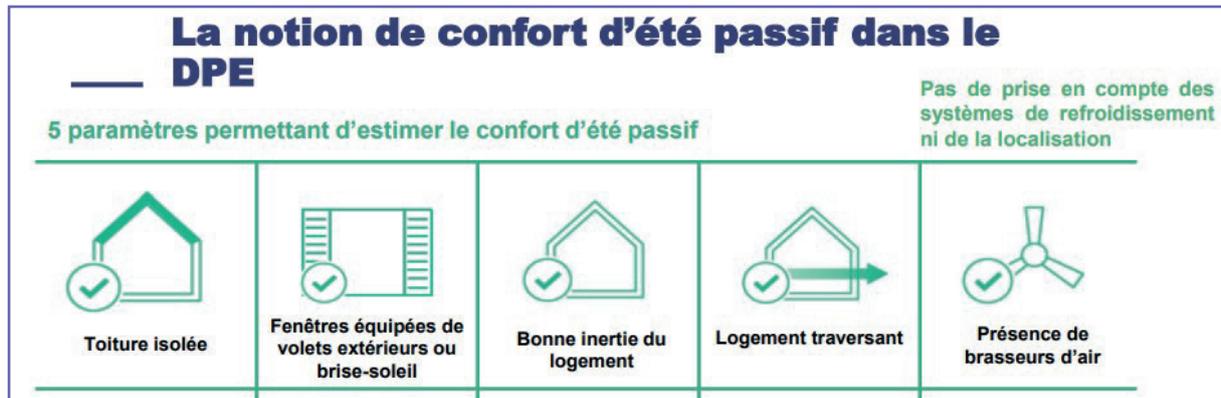


SNL développe une pension de famille composée de 14 logements sur la commune de Brunoy, en Essonne (91). Les pensions de famille sont des logements destinés à des personnes à faibles ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, parfois avec un passif de vie à la rue. Elles offrent un chez-soi dans un cadre combinant logement individuel, espaces collectifs et accompagnement social. Cette pension de famille sera constituée de 11 logements situés dans une bâtisse du 19^e siècle, après une réhabilitation lourde, et de trois logements neufs. SNL a souhaité engager ici un projet à forte ambition environnementale avec la conservation du bâti existant et le choix du béton de chanvre, un matériau biosourcé adapté au bâti ancien et ayant des qualités favorables au confort d'été. La combinaison du chanvre et de la chaux offre des atouts en termes d'inertie thermique et de gestion de l'humidité. Cela génère une diminution de la consommation d'énergie et un meilleur confort thermique aussi bien en été qu'en hiver.

⁶ Apur, « Confort estival dans les logements du Grand Paris : études de cas », 2024.

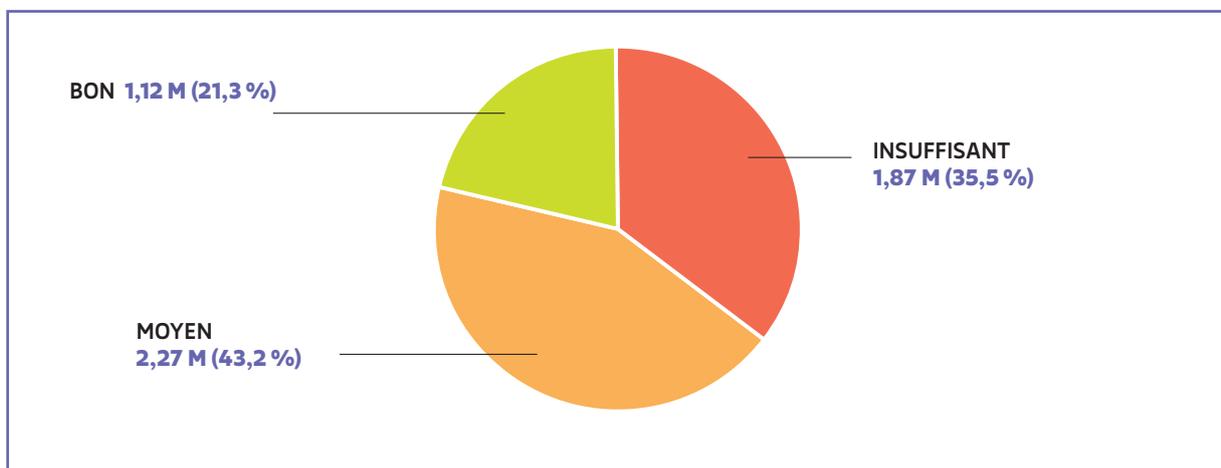
Le syndicat d'industriels IGNES a publié une étude basée sur l'indicateur actuel de confort d'été dans le DPE⁸.

Paramètres pris en compte dans l'indicateur de confort d'été actuel du DPE, Iignes & Pouget consultants, 2024



L'étude révèle que 35 % des logements en France ont un confort d'été « insuffisant », la pire des trois catégories du confort d'été dans le DPE.

Répartition de l'indicateur DPE confort d'été, Iignes & Pouget consultants, 2024

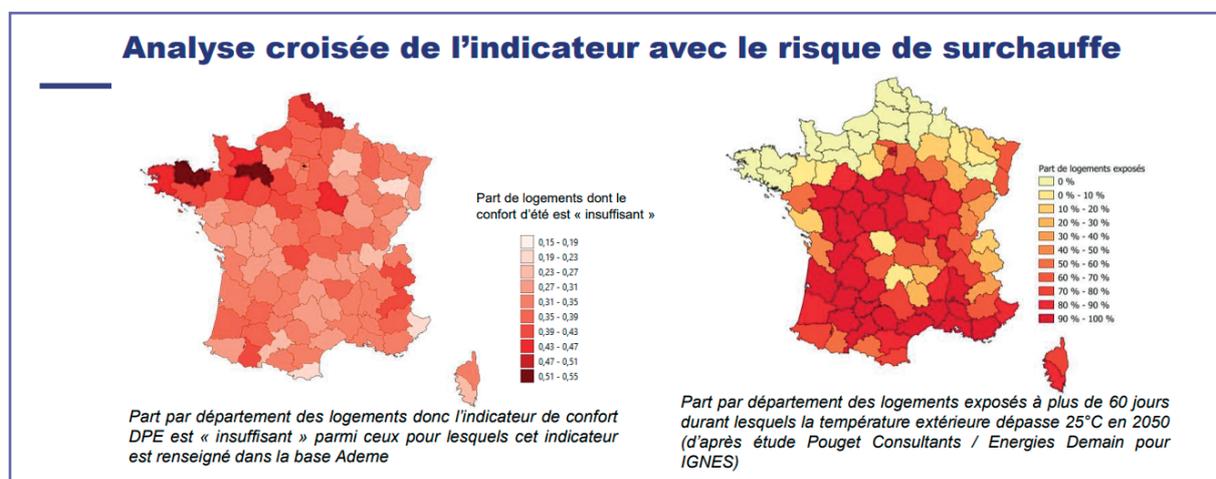


⁸ <https://ignes.fr/2024/08/21/seulement-1-logement-sur-10-adapte-aux-fortes-chaleurs/>

L'étude vient appuyer le fait qu'un logement rénové de manière globale voire neuf n'est pas forcément confortable en été : 31 % des logements dont le DPE est classé A sont jugés « insuffisants » au regard de l'habitabilité d'été. Cela témoigne bien d'une incohérence si un logement peut en même temps atteindre la meilleure classe énergétique, et la pire en matière de confort d'été. Seulement 10 % des logements A atteignent le niveau « bon ». Néanmoins, l'indicateur actuel de confort d'été

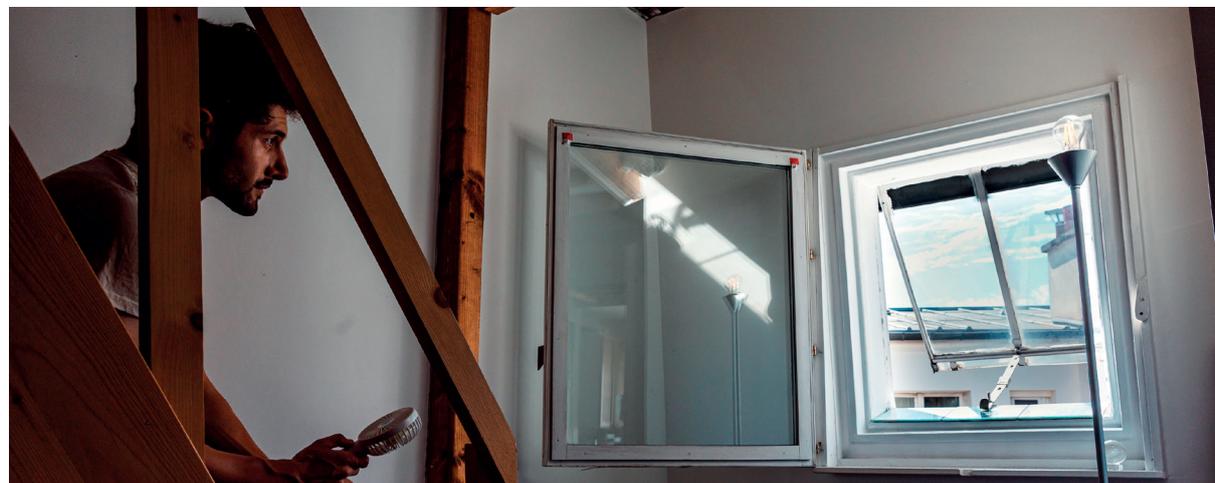
demeure imparfait puisqu'il ne prend par exemple pas en compte l'exposition du logement, les îlots de chaleur urbain et la zone climatique dans laquelle le logement se trouve. Cela génère une sur-représentation des logements en zone rurale dans la catégorie confort d'été « mauvais », alors qu'ils sont de fait plus confortables l'été qu'un appartement en plein cœur d'une métropole. Une révision de l'indicateur est donc en cours, impulsée par la DHUP rattachée au ministère du Logement.

Répartition à travers la France des logements dont le confort d'été est « insuffisant » VS des logements exposés aux fortes chaleurs en 2050 (Igles & Pouget consultants 2025)



Sur la base de l'indicateur actuel de confort d'été, les zones au nord et à l'ouest de la France sont celles où la part la de logements inconfortables l'été serait la plus élevée. Or, ces zones sont celles les moins exposées aux fortes chaleurs. Si l'in-

dicateur de confort d'été prenait en compte la localisation et les zones climatiques, un logement en Bretagne ou dans les Hauts-de-France devrait avoir un meilleur confort d'été qu'un même logement dans le sud.

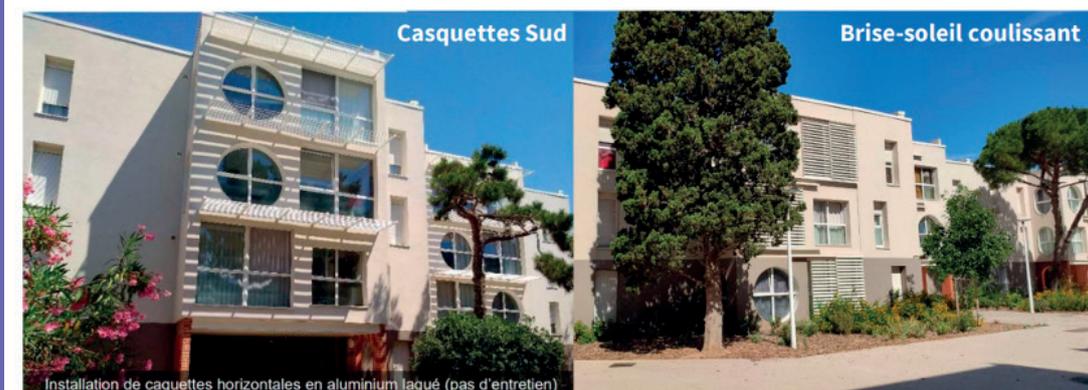


RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE À PORT-SAINT-LOUIS (PACA) ACCOMPAGNÉE PAR LE GERES

Entre 2016 et 2018, le Geres, association de lutte contre la précarité énergétique dans le Sud de la France et à l'international, a accompagné la rénovation d'une résidence de 300 logements sociaux. L'objectif était d'atteindre le label BBC Rénovation, avec un travail spécifique sur le confort d'été dans une région fortement exposée aux vagues de chaleur. Le coût total de la rénovation s'est élevé à 7 millions d'euros, soit 26 000 euros par logement. Cette rénovation est un exemple de ce à quoi peut

ressembler une rénovation d'ampleur qui prenne en compte le confort d'été : des travaux énergétiques (isolations par l'extérieur et ventilation) en complément d'équipements adaptés au confort d'été (casquette, brise-soleil, volets roulants), un accompagnement à la maîtrise d'usage pour tirer le meilleur parti de la réhabilitation (ateliers habitants, campagne de mesure dans les logements). Les travaux ont permis de faire passer le DPE de l'étiquette D à l'étiquette A.

Résidence Allende: après la rénovation, zoom sur le confort d'été



SPÉCIAL ÉTÉ 2021 À SALVADOR ALLENDE : ÊTRE AU FRAIS CHEZ SOI, COMMENT FAIRE ?



Juillet 2021

En suivant ces quelques astuces pour rafraîchir votre logement, vous pourrez profiter pleinement de l'été !



Pour passer un été au frais dans son logement, des petites astuces existent, et sont connues depuis la nuit des temps. Dès que la température extérieure dépasse 25°C, vous pouvez commencer à les adopter, votre confort à l'intérieur du logement s'en ressentira. Ce supplément d'information distribué par ERILIA vous les livre en avant-première !

Se rafraîchir pendant que la température à l'extérieur est la moins élevée

La nuit, si l'air est plus frais dehors, ouvrez grand vos fenêtres : vous créez ainsi un courant d'air qui va permettre d'évacuer la chaleur emmagasinée la journée dans vos murs, plafonds, planchers, objets mobiliers etc. Vous emmagasinez ainsi la fraîcheur qui va vous être utile le lendemain en journée ! Dès 9h du matin, fermez bien toutes les fenêtres pour éviter que l'air chaud n'entre, et pour conserver

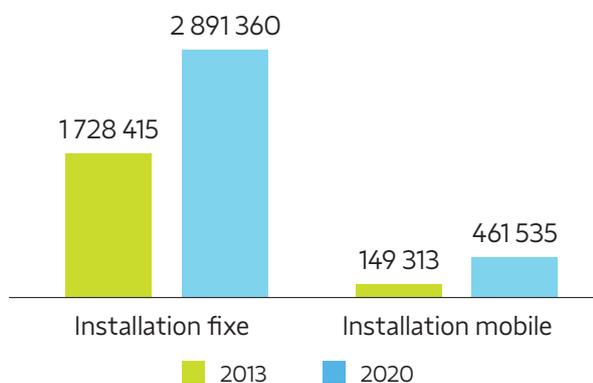
Cette rénovation réalisée il y a 10 ans met en exergue certaines améliorations possibles aujourd'hui. Si les habitants ont globalement vu une amélioration du confort d'été, la pose de brasseurs d'air dans les étages supérieurs éviterait l'ouverture en journée des fenêtres pour faire circuler un air (chaud). De plus, des aménagements spécifiques pour les rez-de-chaussée leur permettraient de pouvoir ventiler la nuit sans craindre les intrusions (plus probables en rez-de-chaussée). C'est dans un logement du rez-de-chaussée qu'une habitante a quand même installé un climatiseur.

Guide de 4 pages sur le confort d'été à destination des habitants, réalisé par le GERES

4. MASSIFIER LA CLIMATISATION N'EST PAS LA SOLUTION

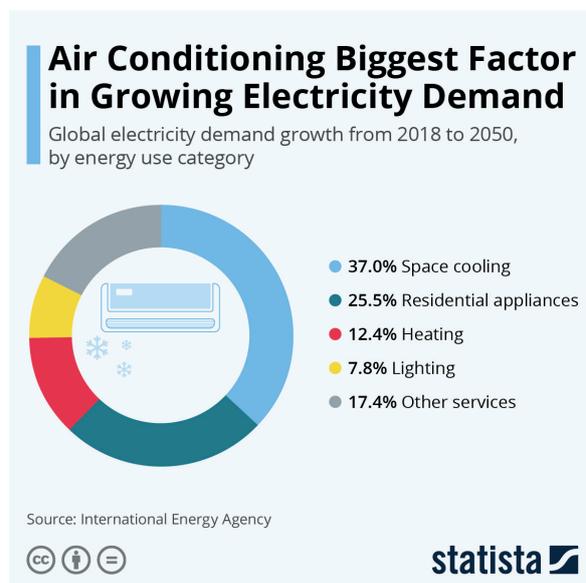
En pleine vague de chaleur, le réflexe de nombreux Français, excédés, est d'aller acheter un climatiseur mobile. Le nombre d'équipements de ce type a augmenté de 80 % entre 2013 et 2020 en France. Ce sont les installations mobiles, immédiates à installer et bon marché, qui ont augmenté le plus rapidement : elles ont triplé en 7 ans.

Évolution des types de climatisation entre 2013 et 2020 (ENL)



Or, les climatiseurs mobiles sont ceux dont l'impact est le plus nocif sur l'environnement, notamment à cause du mauvais recyclage des appareils et de leurs fluides frigorigènes dont les gaz sont plusieurs milliers de fois plus polluants que le CO₂. Mais les installations fixes, comme les pompes à chaleur réversibles, ne sont pas neutres non plus. Elles contiennent ces mêmes gaz réfrigérants, consomment de l'électricité et contribuent aux effets d'îlots de chaleur urbains en rejetant l'air chaud à l'extérieur. Une modélisation à l'échelle de Paris a montré que l'utilisation généralisée de la climatisation pourrait augmenter la température jusqu'à 2 °C (et jusqu'à 3,6 °C lors des canicules les plus extrêmes).⁸

Ainsi, l'utilisation de la climatisation a généré l'équivalent de 4,4 millions de tonnes de CO₂ en France en 2020 (soit environ 5 % des émissions totales de la France). Même si la consommation d'électricité liée à la climatisation en France reste faible (environ 0,4 % de la consommation totale d'électricité), la climatisation est le principal facteur de hausse de la demande d'électricité en Europe. EDF estime que l'usage de climatiseurs peut augmenter les factures d'électricité de 15 % par mois pendant l'été en France.



L'objectif donc est de limiter un maximum les besoins en climatisation en privilégiant les solutions sobres (protections solaires, brasseurs d'air, ventilation nocturne...). Néanmoins, l'Ademe souligne que même dans un scénario de respect des engagements climatiques, plus d'un quart des bâtiments seront exposés à un risque très fort de surchauffe. Sans réduction des émissions de gaz à effet de serre, cette proportion pourrait atteindre 61 % à 65 %.

⁸ [AVIS de l'ADEME : Vagues de chaleur : la climatisation va-t-elle devenir indispensable ?](#)

Pour mieux encadrer l'usage de la climatisation, l'Ademe recommande de :

- Limiter autant que possible le recours aux équipements de climatisation impactant directement l'ilot de chaleur urbain, *via un malus sur les équipements les moins performants.*
- **Utiliser les systèmes actifs les plus respectueux de l'environnement** (brasseur d'air, puit canadiens, géocooling, réseau de froid...) faisant appel aux énergies renouvelables et utilisés de façon sobre, c'est-à-dire avec une température de consigne jamais en dessous de 26 °C et avec une protection solaire efficace installée sur le bâtiment. Augmenter la température de consigne au-delà de laquelle la climatisation se déclenche est un premier levier efficace pour baisser la consommation d'électricité : par exemple, le passage d'une consigne de 23 °C à 26 °C (seuil fixé par la loi⁹) divise la consommation par 4,2 à Paris, par 3 à Lyon et par 2,5 à Montpellier, d'après l'Ademe.
- **Rendre obligatoire l'installation systématique de protections solaires extérieures dans les projets de rénovation et anticiper les besoins d'aération nocturne** (moustiquaires, sécurisation des fenêtres pour empêcher les intrusions, etc).

⁹Article R241-30 du Code de l'énergie

5. FAIRE DE 2025 L'ANNÉE « ZÉRO LOGEMENT BOUILLOIRE »

Sans action politique forte, et avec l'accélération des vagues de chaleur dans les années à venir, le phénomène de précarité énergétique d'été va nécessairement s'aggraver. Il est urgent que l'État définisse clairement les objectifs d'adaptation aux fortes chaleurs, fasse évoluer les normes et incite à la plus grande sobriété des logements.

Nous l'avons vu, le PNACC 3 pose de bonnes intentions dans l'ensemble, mais ne fixe pas de nouvelles règles ni n'affecte le budget nécessaire. Il faut changer la loi pour lever les blocages à la rénovation des bouilloires. C'est en ce sens que la Fondation pour le Logement des Défavorisés a travaillé avec de nombreux parlementaires de tous bords une proposition de loi « Zéro Logement Bouilloire » qui sera déposée à l'Assemblée Nationale à l'été 2025 par des députés de différents bords politiques.

À travers ce texte de loi, la Fondation propose de :

1) INTÉGRER L'HABITABILITÉ D'ÉTÉ DES LOGEMENTS DANS LES DÉFINITIONS LÉGALES

a. Intégrer la chaleur dans la définition de la précarité énergétique. Cette définition a été pensée à l'origine pour qualifier la difficulté à se chauffer en période de froid, par manque de ressources ou à cause de la mauvaise qualité thermique de son logement. Mais la précarité énergétique peut aussi se traduire par le fait de souffrir de la chaleur dans son logement.

Les conditions d'habitat doivent inclure l'environnement urbain, afin de prendre en compte l'effet d'îlot de chaleur urbain.

b. Intégrer le confort d'été à la définition d'une rénovation globale : la définition est modifiée de sorte que les travaux visent une amélioration globale du confort d'été et d'hiver du logement. Un poste de travaux spécifique au confort d'été est ainsi ajouté.

c. Mieux répertorier les logements bouilloires, en commençant par rendre obligatoire l'affichage de l'indicateur de confort d'été du DPE sur les annonces immobilières (vente et location). Cet indicateur, dont les limites ont été mentionnées (non prise en compte de la zone climatique, de l'exposition du logement, surreprésentation des maisons et des logements en zones rurales dans la pire catégorie, etc), doit également être renforcé. Les locataires pourront exiger de leur bailleur l'installation de protections solaires extérieures et de brasseurs d'air dans leur logement.

TRAVAUX EN COURS POUR RENFORCER L'INDICATEUR DE CONFORT D'ÉTÉ

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) a été missionné par le ministère du logement pour retravailler l'indicateur de confort d'été du DPE.

Un indicateur « ISB-DH » (Indicateur de surchauffe du bâtiment – degrés heures) a été conçu.

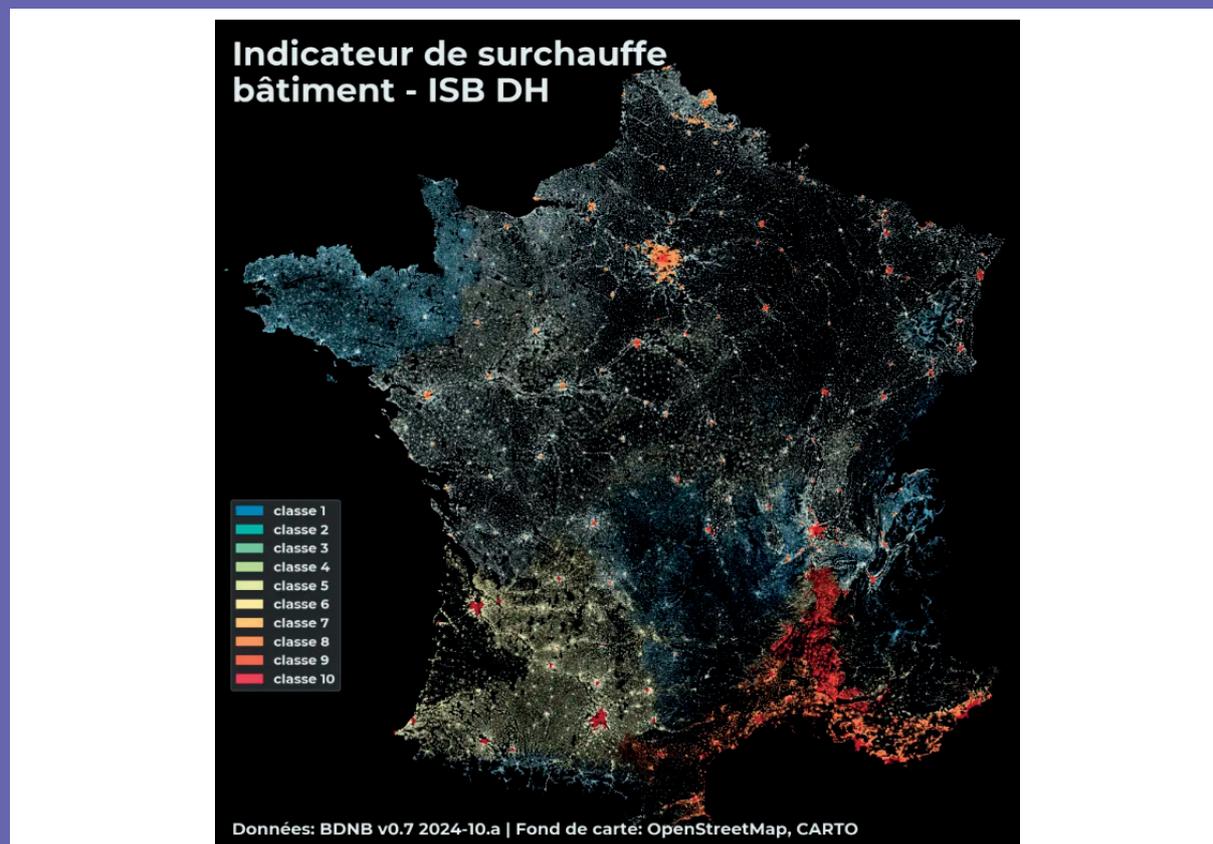
Le modèle prend en compte un plus grand nombre de paramètres que l'indicateur actuel de confort d'été. Le résultat estime un nombre d'heures de surchauffe du logement, lors desquelles la température dans le logement dépasse les normes de l'OMS (26 °C la nuit et 28 °C ou 30 °C le jour).

Paramètres pris en compte pour l'indicateur ISB-DH conçu par le CSTB

- Zone climatique
- Intensité de l'îlot de chaleur urbain
- Logement traversant
- Présence de protections solaires extérieures
- Pourcentage de surface vitrée
- Inertie
- Isolation de la toiture
- Isolation des murs
- Isolation des menuiseries
- Volume habitable
- Hauteur du bâtiment

Le CSTB a ensuite défini une échelle allant de 1 à 10, la dixième étant la pire en termes d'habitabilité d'été.

Répartition des classes de surchauffe des logements en France métropolitaine



II) LANCER UN GRAND PLAN D'ADAPTATION AUX VAGUES DE CHALEUR EN ÉQUIPANT L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS DE BRASSEURS D'AIR ET DE VOLETS D'ICI 2040

En France, seulement 60 % des logements sont pleinement équipés de protections solaires (sur les façades sud, est et ouest)¹⁰. Installer des volets est pourtant le minimum pour protéger les habitants de la surchauffe de leur logement, en empêchant les rayonnements solaires d'entrer et la chaleur de s'installer. Par ailleurs, environ 6 % des logements seraient équipés de brasseurs d'air, alternative sobre à la climatisation et plus efficace que des ventilateurs.¹¹

La Fondation pour le Logement a donc imaginé à quoi ressemblerait un plan d'adaptation sobre du parc de logements exposés aux fortes chaleurs. Dans le cas d'un réchauffement à + 4 °C d'ici 2100 (scénario sur lequel se base le PNACC, plan gouvernemental d'adaptation), la quasi-totalité des logements est concernée par un risque fort ou très fort d'exposition aux fortes chaleurs.¹² Ce plan fixe donc un objectif à la fois ambitieux et nécessaire qui consiste à équiper tous les logements de protections solaires et de brasseurs d'air d'ici 2040. Le plan se concentre sur les logements qui ne sont pas déjà équipés de climatiseurs (75 % du parc), dans l'idée que ceux qui

ont déjà une climatisation pourront être adaptés ultérieurement. Avec ce plan, adapter l'ensemble des logements d'ici 2040 coûterait 48 milliards d'euros au total, soit 3,2 milliards d'euros par an. En prenant un taux d'aide publique de 30 % en moyenne, on obtient donc pour ce plan un besoin d'investissement public annuel de 1,1 milliard d'euros, réparti entre MaPrimeRénov' (parc privé) et le FNAP (parc social).

a. Jusqu'en 2040, allouer 1 milliard d'euros par an du budget de MaPrimeRénov' au financement de l'installation de brasseurs d'air et de volets.

Des critères pourront être définis sur les équipements financés : les protections solaires devront nécessairement être extérieures et un seuil d'efficacité pourra être déterminé pour les brasseurs d'air. Cependant, il ne faut pas pour autant écarter des solutions efficaces et abordables telles que les volets roulants, actuellement exclus dans le financement des rénovations globales.

Estimation du coût d'un plan d'adaptation des logements exposés aux fortes chaleurs d'ici 2040

Investissements total			U	Détails
MI	En protections solaires	11 472 532 750	€	
	En brasseur d'air	15 859 089 389	€	
LC	En protections solaires	8 759 126 386	€	
	En brasseur d'air	12 108 204 123	€	
Total		48 198 952 648		

investissement annuel			U	Détails
Durée de déploiement	15		ans	
Maison individuelle	1 822 108 143		€/an	
Appartement	1 391 155 367		€/an	
Total		3 213 263 510		

Soutien public à l'adaptation - Plan volet et protections solaires

MaPrimeRénov'	1 013 971 925 €/an
MI	608 179 515 €/an
LC	405 792 411 €/an
FNAP	110 670 303
MI	29 558 335
LC	81 111 968

¹⁰ Sur la base des données des DPE. IGNES, Confort d'été : Seulement 1 logement sur 10 adapté aux fortes chaleurs, 2024. [Confort d'été : Seulement 1 logement sur 10 adapté aux fortes chaleurs - ignes](#)

¹¹ Ibid.

¹² OID, ECOTRACC Exposition au changement climatique, volet bâtiment, 2024. [9754_240304_OID_EcoTRACC.pdf](#)

HABITABILITÉ D'ÉTÉ DANS LES AIDES PUBLIQUES À LA RÉNOVATION

En réponse à l'étude de la Fondation publiée en 2023, l'Anah a intégré le financement de gestes de confort d'été dans le parcours accompagné de rénovation globale. C'était un signal positif, mais force est de constater que cette annonce n'a pas suffi : sur 90 000 rénovations d'ampleur conduites en 2024, quelques dizaines seulement intégraient un geste de confort d'été

(brasseurs d'air, protections solaires, etc). Cela est sûrement dû à la nouveauté du dispositif, au manque de réflexe des professionnels sur le confort d'été, et aux critères instaurés pour financer les gestes qui sont assez restrictifs et excluent les solutions les plus répandues et abordables comme les volets roulants qui, bien utilisés, sont très efficaces contre la surchauffe.

b. Jusqu'en 2040, allouer 110 millions d'euros par an du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) pour financer l'installation

de brasseurs d'air et de protections solaires dans le parc social.

III) LEVER LES FREINS À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA CHALEUR

a. Faire évoluer l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour l'installation de protections solaires. Dans l'état actuel de la réglementation, 32 % des logements en France se trouvent dans un périmètre ABF. Au sein de ce périmètre, la réalisation de travaux comme l'installation de protections solaires est soumise à un avis conforme des ABF. Si les refus catégoriques des ABF sont rares, l'accord est le plus souvent conditionné à l'installation de protections solaires spécifiques, parfois beaucoup plus chères, qui amènent de fait les propriétaires à renoncer ou outrepasser les ABF.

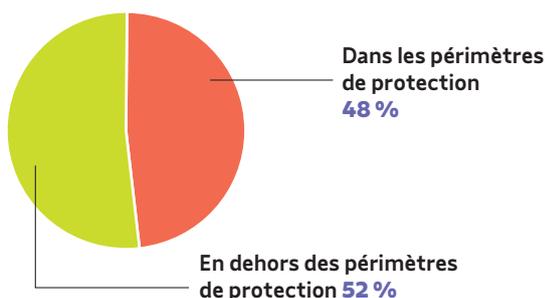
Ainsi, la Fondation propose de transformer l'avis conforme des ABF pour l'installation de protections solaires dans les zones patrimoniales et aux abords des bâtiments historiques en un avis

simple. Les ABF pourront ainsi émettre des préconisations et des vigilances, sans pour autant bloquer des projets. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre préservation du patrimoine, de la santé et du bien-être des habitants, plusieurs mois par an.

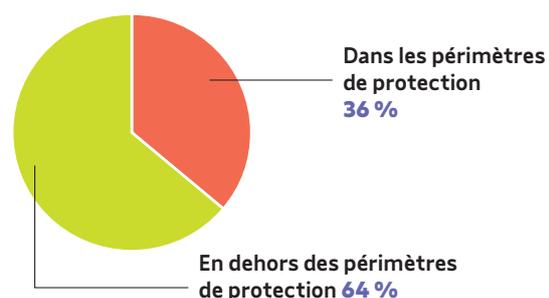
« Quand il y a trop de blocages des ABF, les habitants finissent par installer eux-mêmes des protections solaires sans aucun cadre. Ça donne des patchworks, précisément ce que l'ABF veut éviter. »

Entretien - Ville de Paris

La moitié des passoires en location dans le parc privé sont situées dans une zone de protection patrimoniale (Fidéli 2020)



Plus d'une passoire thermique sur trois se situe dans une zone de protection patrimoniale (Fidéli, 2020)



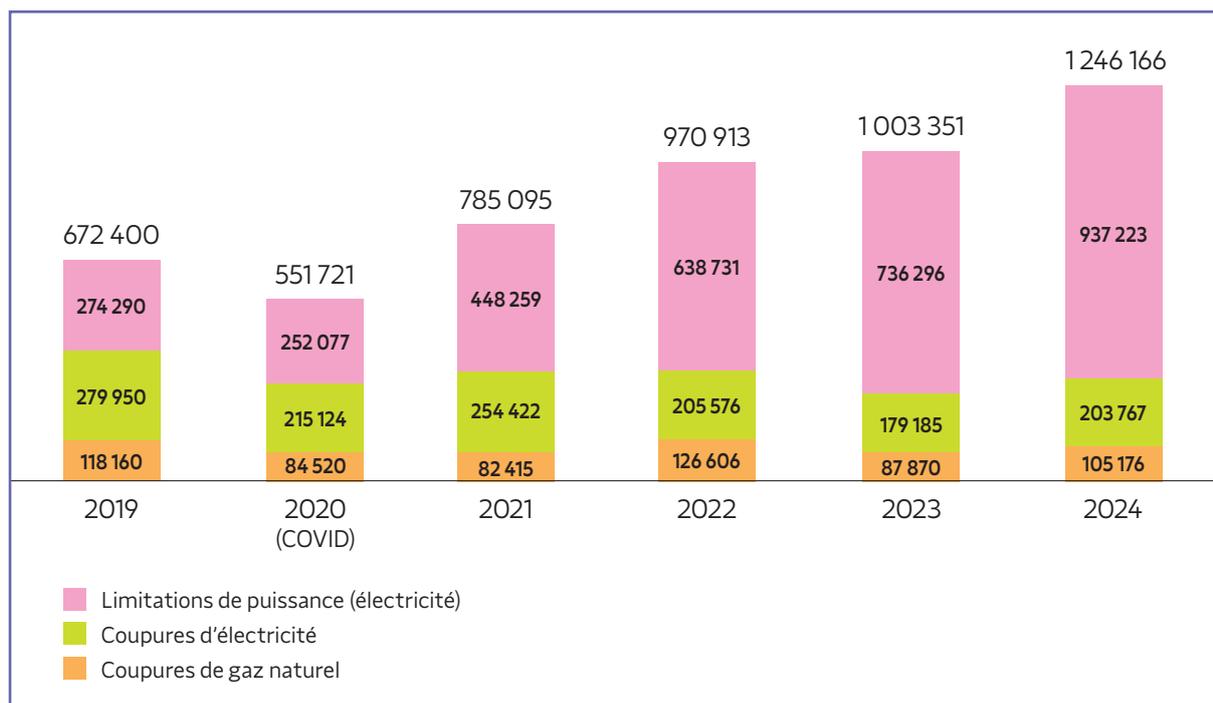
b. Faciliter l'adaptation des logements à la chaleur en copropriété.

- i. **Prévoir dans tous les règlements de copropriété les types de protections solaires installables.**
- ii. **Passer le vote pour ce type de travaux d'une majorité absolue en AG à une majorité simple.** Cela vise à dépasser l'écueil des blocages par les assemblées générales de copropriétés d'un projet d'installation de protections solaires soumis par un propriétaire. Cela bénéficierait également aux locataires d'un logement en copropriété qui pourraient moins se voir refuser l'installation de protections solaires au motif que la copropriété a refusé.
- iii. **Intégrer les travaux de confort d'été dans tous les Plans Pluriannuels de Travaux (PPT).** La soumission d'un PPT au vote en AG est obligatoire depuis 2025.

IV) Protéger avant tout les plus vulnérables.

a. Interdire les coupures d'électricité tout au long de l'année : Après un fléchissement à partir de 2022 suite à l'arrêt des coupures d'électricité pour impayés par EDF, le nombre de ménages privés d'électricité a de nouveau augmenté en 2024. Près de 205 000 ménages ont été coupés par d'autres fournisseurs. Si l'interdiction des coupures est nécessaire pendant les mois d'hiver pour assurer un accès minimal au chauffage et protéger ainsi la sécurité et la santé des ménages, comme le prévoit la loi, les fortes chaleurs justifieraient également l'interdiction des coupures. En effet, un ménage privé d'électricité l'été ne peut ni allumer un ventilateur ni garder des aliments, boissons ou médicaments au frais pendant les fortes chaleurs, et s'expose donc à des risques sanitaires tout aussi sérieux que pendant les mois d'hiver. Assurer un accès inconditionnel à un service minimum de l'électricité (au moins 1 kVA, et jusqu'à 3kVA en fonction du mode de chauffage) tout au long de l'année est le préalable à la lutte contre la précarité énergétique et la protection de la santé des personnes.

Évolution des interventions pour impayés (Médiateur national de l'énergie 2025)



6. AUTRES PROPOSITIONS POUR LUTTER DURABLEMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE D'ÉTÉ

1) AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'HABITABILITÉ D'ÉTÉ DANS LES PROJETS DE RÉNOVATION

a. Subventionner l'installation de revêtements réfléchissants, de sécurisation des accès pour faciliter la surventilation nocturne, de végétalisation des toits et des cours, ainsi que les projets de transformation en logement traversant dans le cadre de MaPrimeRenov' Parcours accompagné, pour l'instant exclus du dispositif.

b. Financer davantage l'isolation thermique utilisant des matériaux présentant une bonne résistance thermique à la chaleur, de même que ceux avec un fort déphasage thermique combiné à la possibilité d'aérer le logement la nuit.

c. Systématiser la prise en compte du confort d'été dans l'accompagnement et l'information des ménages, en incluant la notion d'adaptation des logements à la formation initiale des diagnostiqueurs, des conseillers

France Renov et aux compétences requises pour obtenir l'agrément Mon Accompagnateur Renov.

d. Inclure systématiquement l'installation de protections solaires dans la liste des travaux embarqués dans le cadre de projets de rénovation d'envergure en copropriété (ravalement de façade, rénovation de la toiture...).

e. Lancer un grand plan d'urgence sur trois ans, associant collectivités, État, bailleurs sociaux, afin de proposer des protections solaires à tous les logements, en lien avec France Renov et les dispositifs de repérage et d'accompagnement existants. Conduire une campagne de communication (sur le modèle de celle menée par le gouvernement sur la sobriété énergétique) incitant à l'installation de protections solaires et sensibilisant aux effets néfastes de la climatisation.

2) LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

a. Intégrer aux documents d'urbanisme des mesures sur les coefficients minimaux de pleine terre, de végétalisation et de réalisation de trames vertes et bleues.

b. Intégrer des critères d'adaptation dans les programmes urbains (NPNRU, Action cœur de ville...) même dans les zones qui sont encore peu impactées par le dérèglement climatique. Il est possible de concevoir des opérations plus adaptées sans augmenter le coût des travaux, mais en dédiant suffisamment de temps aux études préalables lors de la phase de conception.

c. Accroître substantiellement l'enveloppe du Fonds Vert pour les années suivantes avec une trajectoire de hausse jusqu'à 2027 au moins,

et permettre un taux de financement de 100 % pour des projets de renaturation d'espaces dans les communes et quartiers les plus pauvres.

d. Introduire des normes pour lutter contre la massification de la climatisation, en interdisant par exemple la vente des appareils les plus énergivores et en interdisant l'installation de nouveaux climatiseurs dans les zones sujettes aux îlots de chaleur urbains (en commençant par le tertiaire).

e. Limiter le trafic routier lors des vagues de chaleur, en rendant possible la mise en place de règles de circulation alternée comme lors des pics de pollution.

3) CIBLER LES PLUS PRÉCAIRES, PREMIÈRES VICTIMES DE LA SURCHAUFFE DES LOGEMENTS

a. Revaloriser le montant du chèque énergie pour atteindre 450 € par an en moyenne, et élargir ses conditions d'éligibilité pour concerner les 30 % des ménages les plus modestes. En plus des gestes visant à améliorer le confort d'été et réduire la consommation d'énergie du logement, il faut donner les moyens aux ménages de s'acquitter de leurs factures d'énergie, été comme hiver. Actuellement, pour être éligible au chèque énergie, il faut avoir un revenu fiscal de référence (RFR) par unité de consommation inférieur à 11 000 € par an. De fait, ce plafond est bien trop bas et ne permet pas de toucher assez de personnes concernées par la précarité énergétique qui, bien que se situant au-dessus des plafonds, vivent dans des logements très énergivores. Il faudrait à minima élever le plafond du RFR à 16 120 € par an, soit l'équivalent du SMIC, et tripler le montant moyen du chèque énergie pour atteindre 450 € par an en moyenne, et 800 € pour les ménages les plus en difficultés.

b. Augmenter le forfait charge des APL, la partie des APL dédiée au paiement des charges du foyer. Dans la même perspective que l'augmentation du chèque énergie, doubler le forfait charge APL actuel permettrait d'aider réellement les ménages à s'acquitter de leurs charges énergétiques. Ce doublement, dont le coût est estimé à 2 milliards d'euros, permettrait en réalité de rattraper un montant considéré par la Cour des Comptes comme « notoirement sous-évalué ».

c. Mettre en place des plans « Grand chaud » à l'instar des plans grand froid, dans le cadre desquels des lieux d'urgence sont mobilisés (bâtiments vacants, gymnases, écoles...) sont ouverts et les acteurs de la veille sociale mobilisés pour mettre à l'abri les personnes à la rue. Il faudra veiller à ce que les lieux mobilisés soient adaptés aux fortes chaleurs, les gymnases ouverts pour les personnes à la rue devenant souvent invivables l'été.



FONDATION
POUR LE LOGEMENT

Un combat en héritage

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville 75019 Paris
Téléphone : 01 55 56 37 00

MAIDER OLIVIER

Chargée de plaidoyer climat - logement
molivier@fondationpourlelogement.fr

www.fondationpourlelogement.fr